

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DU 151-2° - Signature d'une convention au bénéfice de BNP PARIBAS Immobilier de mise à disposition du terrain municipal 8, boulevard d'Indochine (19e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition du terrain municipal situé 8, boulevard d'Indochine (19^{ème}) au bénéfice de BNP PARIBAS Immobilier ;

Vu l'avis de M. le Maire du 19^{ème} arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO au nom de la 8e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention de mise à disposition gracieuse du terrain municipal dont les caractéristiques générales sont jointes en annexe au présent projet de délibération situé 8, boulevard d'Indochine (19^{ème}) au bénéfice de BNP PARIBAS Immobilier.